

## **Coopération Décentralisée : La nouvelle mission de l'acteur économique des communes**

### **Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 22-02-2009 01:32:52

#### **Des assises maroco-françaises ouvrent leurs portes aujourd'hui à Agadir**

**Dans les années 1970, la décentralisation communale avait pour finalité de créer une élite locale dans un souci principalement politique. Aujourd'hui épuisé, cet objectif, plus ou moins, acquis, a laissé la place à d'autres considérations comme l'impératif de faire des collectivités locales un acteur à part entière du développement.**

Prise dans son acception de division du pouvoir et de répartition des compétences, la décentralisation cherche désormais l'efficacité dans la réalisation des projets de proximité. A titre d'illustration, parmi les amendements apportés en 2008 à la charte communale de 2002, figure la possibilité pour les communes de créer des Sociétés de développement local à travers lesquelles elles peuvent intervenir en tant qu'investisseur. Ainsi et juste après les prochaines élections communales du 12 juin, les CL seront capables d'agir par le biais de ces entités en acteur économique. En effet, l'expérience mi-figue mi-raisin des sociétés d'économie mixte ne doit en aucun cas les en décourager.

En tout état de cause, le Maroc a parcouru bien du chemin depuis la première charte communale de 1960 suivie par un élan de démocratisation incarné par celle de 1976, la loi sur la fiscalité locale de 1989 amendée en 2007 et enfin la charte de 2002 retouchée en 2008. Petit à petit, l'expérience marocaine a gagné en maturité, notamment en apprenant d'autres modèles de gestion locale ayant montré leur réussite. C'est le cas de l'échange d'expertise avec un pays comme la France. Et à propos d'échange, les assises de la coopération décentralisée maroco-françaises qui se tiennent aujourd'hui et demain à Agadir sont l'occasion de faire le bilan et prospecter les chantiers d'avenir. L'événement est d'une actualité avérée en cette période préélectorale. Un rendez-vous d'une grande importance puisqu'il s'appuie sur de multiples partenariats scellés entre les deux parties et a pour ambition de définir les nouveaux rôles des responsables locaux face aux défis du développement homogène.

Selon un spécialiste comme Abdellah Harsi, président du Centre d'étude et de recherche sur les collectivités locales, la décentralisation communale a constitué un choix stratégique pour les pouvoirs publics depuis le premier découpage électoral de 1959. Pour lui, les réformes successives, à rythme soutenu depuis 2002, ont conforté les conseils élus dans leur rôle de décideurs et consacré la continuité de leur action loin des pressions et conflits de pouvoir ou de position. Citons-en, le basculement des comptes administratifs aux cours régionales des comptes pour qu'ils ne fassent plus l'objet de chantage entre les différentes sensibilités au sein de la commune et la mise en place d'un statut de l'élu qui définit ses droits et obligations de manière claire. En effet, la gestion des villes et des services publics, devenue plus contraignante que par le passé, a nécessité un travail sur les profils tout autant que les structures.

C'est de vrais gestionnaires, bien au fait des contraintes de leurs environnements immédiats, dont la

nouvelle politique de management local a besoin. Huit ans après les assises de Fès, celles d'Agadir sont l'occasion de pousser la réflexion plus loin tout en prenant en ligne de compte les impératifs du moment. Ainsi, ces assises réuniront plusieurs centaines d'élus de part et d'autre notamment des conseillers régionaux, généraux, des maires, et autres responsables locaux. La manifestation est coordonnée par l'Association nationale des collectivités locales (ANCLM), Cités unies France (CUF) et l'Association des régions de France (ARF). En amont, il est lieu de rappeler que la convention de partenariat stratégique signée en juillet 2003 entre les gouvernements français et marocains a consacré les collectivités territoriales comme des partenaires à part entière de la relation bilatérale. Mais bien avant cela et au début des années 1990, les partenariats entre les collectivités locales marocaines et françaises ont été initiés.

Ils vont connaître une première impulsion lors des assises de Fès en 2001, puis se structurent sur le plan technique lors de la mise en place du Projet d'accompagnement à la décentralisation (PAD Maroc) en 2004. Conduit par les deux pays depuis 2005, le PAD intègre la coopération décentralisée dans la mise en oeuvre de ses objectifs et favorise les actions de partage d'expériences et d'appui institutionnel déjà entreprises dans le cadre de nombreux partenariats. Il fait, également, du renforcement de capacités des collectivités locales marocaines dans la mise en oeuvre des compétences qui leurs sont dévolues l'objectif principal de la coopération décentralisée. Des tables rondes sont, également, prévues et concerneront, outre la coopération décentralisée, des sujets comme le PAD et les collectivités dans le partenariat Union pour la Méditerranée (UPM). Selon Jean-Paul Bachy, président de la région Champagne-Ardenne et co-président des assises, «les échanges d'expériences, les transferts de savoir-faire, la recherche en commun d'outils et ou de financements, l'essor des relations commerciales sont autant de leviers permettant à la coopération franco-marocaine de s'enraciner dans la réalité des territoires».

Cette ouverture des communes non seulement au niveau national mais mondial donne à leur action une connotation plus large et un vrai rayonnement. Elle offre des perspectives de formation pour les jeunes, facilite la création d'emplois par le développement de l'export et l'instauration de partenariats technologiques plus nombreux. Le Maroc offre, à cet égard, d'innombrables opportunités, indique le responsable. Pour sa part, Tarik Kabbaj, président de la commune urbaine d'Agadir et co-président de l'événement, souligne qu'indépendamment des systèmes politiques des différents pays, la gestion décentralisée gagne de plus en plus de terrain et s'impose grâce à la pertinence et à l'adéquation des réponses qu'elle apporte aux différentes expressions de besoins des populations (aménagement urbains, déplacements et transport, environnement et eau potable, gestion des déchets solides et liquides, etc.).

Il faut dire que l'échange d'expertise est aujourd'hui plus que jamais crucial pour avoir des élus à la carrure de gestionnaires bien au fait des besoins spécifiques de leurs régions. Aujourd'hui, l'Etat ne badine plus avec les véreux qui font des communes un fonds de commerce juteux et se croient au dessus de la Justice. Les récentes interpellations ont, effectivement, donné le ton. Il va, donc, sans dire que le territoire apparaît comme une entité active qui puise son potentiel du développement et la valorisation de ses ressources locales, entendues au sens large, c'est-à-dire avec ses activités et ses réseaux.

Mostafa Bentak  
LE MATIN